



Territoires

Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2023 - 1234

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par M. et Mme SEVRIN, en date du 21 juin 2023,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M. et Mme SEVRIN, 18 fbg. Saint-Blaise, 82700 Montech, constitué d'une part d'un écrin contenant une pelle coupante à pâtisserie et d'un couteau à glace partie, et d'autre part d'un écrin contenant deux salières avec leurs cuillères à sel (fin XIX^e-début XX^e s.), pour affectation au musée des arts de la table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

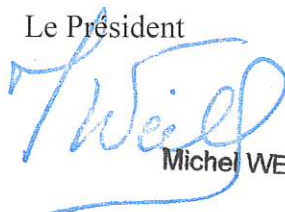
Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Fait à Montauban, le **28 JUIN 2023**

Article L.3131-1 du CGCT :

Publié le ...**28 JUIN 2023**.....

Le Président


Michel WEILL